FIFTH ANNUAL REPORT

OF THE

NEW BRUNSWICK POLICE COMMISSION

1985/86

NEW BRUNSWICK
POLICE COMMISSION
98 PROSPECT STREET, WEST
FREDERICTON, N.B.
E3B 2T8

TELEPHONE: (506) 453 2069
453 2632

LA COMMISSION DE POLICE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
98 OUEST, RUE PROSPECT
FREDERICTON, N.-B.
E3B 2T8

TELEPHONE: (506) 453 2069
453 2632

Honourable David R. Clark, Q.C.
Minister of Justice of New Brunswick
Fredericton, N.B.

Dear Sir:

I have the honour to submit to you the New Brunswick Police Commission Annual Report for the period of April 1, 1985 to March 31, 1986.

Yours truly,

W. J. HUNTER
Chairman

TABLE OF CONTENTS

	Page
Introduction	1
Commission Organization	2
Organizational Chart	4
New Brunswick Police Commission Financial Statement	5
Training and Education	5
Crime Prevention	6
Audit and Inspection Services	6
Research and Technical Services	7
Police Operational Reporting System	8
Uniform Crime Reporting	8
Code of Discipline	8
Citizens' Complaints	9
General Police Services Information	10
Policing Costs	10
Criminal Cases Statistics (1983-1985)	11
General Statistics - New Brunswick Municipal Forces	12

INTRODUCTION

For years municipalities have had the responsibility of providing "the service of police protection". However, in 1977, with the passing of the Police Act, this obligation was more clearly defined to include the responsibility for "maintaining adequate police services" within such municipalities. At the same time and within the same Act the New Brunswick Police Commission was created to promote "the efficiency of police services and the development of effective policing within the Province", and generally be available to respond to requests for assistance in addressing issues and problems associated with maintaining adequate police services.

In recognition of the responsibilities and traditional autonomy of municipalities in police matters, the Police Commission, while having some mandatory authority in relation to personnel qualifications and citizen complaints, for the most part relies on its pursuasive powers to carry forward its mandate to promote crime prevention, efficiency of police service and the development of effective policing.

Another fact worthy of note is that New Brunswick's population of 720,000 is policed by twenty-nine (29) separate police forces (the R.C.M.P. in its Provincial role plus twelve (12) municipal contracts, the N.B.H.P. in its Province-wide traffic role and twenty-seven (27) individual municipal forces ranging in size from three (3) to over one hundred and ninety (190)). The police budgets for these police forces exceeded sixty-six million dollars ($66,000,000) in 1985/86 (ref. General Police Services Information (Policing Costs)). Policing has become big business!

The foregoing information is set out here to give readers of this report an appreciation of the reality of the Commission's working environment and nature of its challenges.

The Police Commission, in adjusting to the last minute demands of fiscal restraint, has evolved in such a way that its organizational chart now resembles an inverted pyramid. Physically, such a pyramid would either sink into the sand or topple over. If not corrected, an inverted organizational pyramid can suffer the same fate.

Proposals have been made in this regard that will put the Commission on a more solid and efficient organizational and operational basis, but still recognize the need for financial restraint. This can be accomplished by shifting resources from the top down. This will mean converting Commissioners from full to part time and channelling the resultant financial savings into the operational areas, i.e. utilizing seconded police officers in both the Audit and Inspection and Research and Technical Services area. It may also be possible to add the services of a data analyst and a full or at least part time Crime Prevention officer.

Despite the fact the current organizational structure has curtailed our efficiency and range of activities, I am pleased to report the Commission has been able to undertake a number of important and worthwhile activities and programs as set out in the body of this report.

Crime Prevention is a familiar term, easy to say and accept but all too often it does not get the attention it needs and deserves. Some police forces, especially those with full or part time Crime Prevention officers are showing good initiative, introducing programs and encouraging community involvement. However, increasing demands for police services, a growing population of elderly persons with increased levels of anxiety and fear of crime and other factors make it clear more must be done. Clearly, there is a requirement for a greater emphasis on proactive policing and a need for the police and the community to exert a greater co-operative effort in this important area.

The Commission's Audit and Inspections service is still the primary means of assessing the effectiveness and efficiency of police services. While it is still not possible to audit all police forces annually, the audits that have been carried out have been useful and informative.

For the most part police performance and effectiveness continues to be of relatively good quality. It is evident, however, that the impact of financial restraint on expected levels of police service, collective agreements, staffing, general police policies, etc., is adversely affecting police efficiency. This can be expected to continue as municipalities, police managers and others try to cope with demands for services in the face of high costs. The Commission will continue to direct attention to this area of concern.

Requests for the Commission's research and technical services are on the increase, especially in relation to municipal police studies.

This trend can be attributed to the high costs of policing services and the natural desire for more police presence.

Years ago, communities perceiving a need for by-law enforcement and a local police presence opted for their own police forces, as they were relatively uncomplicated and inexpensive. These forces served their communities well. While they were too small to provide the full range of police services, when the need arose, they could rely on investigational assistance, identification services, etc. from the R.C.M.P. without cost.

With the advent of minimum training standards, overtime, drug law enforcement, special training, jail facilities for Young Offenders, charge back for specialized services, population shifts and a host of other features, this situation has changed. Police departments have become more complex and expensive.

To cope with this reality, municipalities are now seeking ways of obtaining adequate or increased police coverage without incurring greater costs. Some, for example, are interested in selling or sharing their policing services with other communities to ease their per capita costs.

In the face of this situation, the Commission has avoided immediate or temporary cures and has opted for long term, lasting solutions.

To this end, it appears evident there is a need to consolidate and generally reduce the numbers of police forces in the Province. Medium to large police departments sharing common borders with neighbouring municipalities should, where possible, be expanded on a regional basis. The R.C.M.P., already involved in regionalized policing, will also have to be involved with consideration being given to adjusting existing detachment boundaries and relocating detachments to address local needs. The location of N.B.H.P. detachments must also be taken into account to maximize overall police presence, e.g. care must be taken to avoid clustering R.C.M.P. and N.B.H.P. detachments in the same community or in municipalities with their own police departments.

The need to maintain a system to provide specialized police services to smaller police forces relates to this issue as well and must also be borne in mind.

The three major, full service municipal police forces are in a position to provide various forms of specialized assistance. Further regionalization of policing services should assist in this regard.

The R.C.M.P. in their Provincial role continue, of course, to be the major source of this type of assistance. Care must be taken to ensure they maintain sufficient strength to continue this service. As an example, when the R.C.M.P. dispatch a twenty (20) or thirty (30) man tactical troop to deal with disturbances, they draw manpower from their various units and detachments throughout the Province. If disturbances are difficult and prolonged, their ability to maintain services from units operating with reduced strength can be adversely affected.

The consolidation and reduction of police forces outlined in the foregoing paragraphs is not a unique concept. A proposal from this Commission in 1981 addressed the same issue. In Scotland, eight (8) police forces police five (5) million people. In the last twenty (20) years the number of police forces in Ontario has been reduced over 40% and in Quebec their Solicitor General recently announced steps are currently underway to "slash" the number of forces in that Province "in an attempt to improve efficiency".

Commission studies covered in this report and undertaken in the future will continue to reflect the philosophy outlined here.

The Tenth Annual Symposium of Provincial Police Commissions was hosted by the New Brunswick Police Commission at St. Andrews from September 22 to 25, 1985.

The theme of the Symposium was "The Growth of the Private Justice System and Its Impact on Public Policing". The keynote speaker was Dr. Philip Stenning, Senior Research Associate and Co-Ordinator, Graduate Studies, University of Toronto, Ontario.

The Symposium, which was considered a success, provided the opportunity for Police Commissioners from across Canada to discuss and exchange ideas on police-related topics. The 1986 Symposium will be hosted by the British Columbia Police Commission.

COMMISSION ORGANIZATION

The New Brunswick Police Commission is made up of three full-time members.

Mr. W. Jack Hunter was appointed Chairman August, 1984. Appointment expires July 31, 1987.

Mr. Carman J. H. Kilburn was appointed December, 1977. Appointment expires December 20, 1987.

Mr. François X. Volpé was appointed June, 1978. Appointment expires May 31, 1988.

In December, 1985 Janet Parker, the Commission's Clerk Stenographer was promoted to Commission Secretary. At the end of March, 1986 the Clerk Stenographer position was still vacant.

Due to fiscal restraint, the former Executive Director and third Commission Officer positions have been dropped from the Commission.

The loss of the Executive Director position adversely affects the Commission's ability to provide a project manager for a current study on uniform police reporting. This loss could also deprive the Commission of internal managerial continuity bearing in mind all three Commission appointments expire in 1987/88.

The fact there is no bilingual Commission Officer leaves the Commission without French language capabilities at the operational/audit/research level and curtails the number of audits, research projects, etc. that can be undertaken.

Commission staff as of March 31, 1986 consisted of:

Robert Woolaver - Commission Officer I
Clayton Tupper - Commission Officer I
Janet Parker - Secretary II
Position Vacant - Clerk Stenographer III

ORGANIZATIONAL CHART

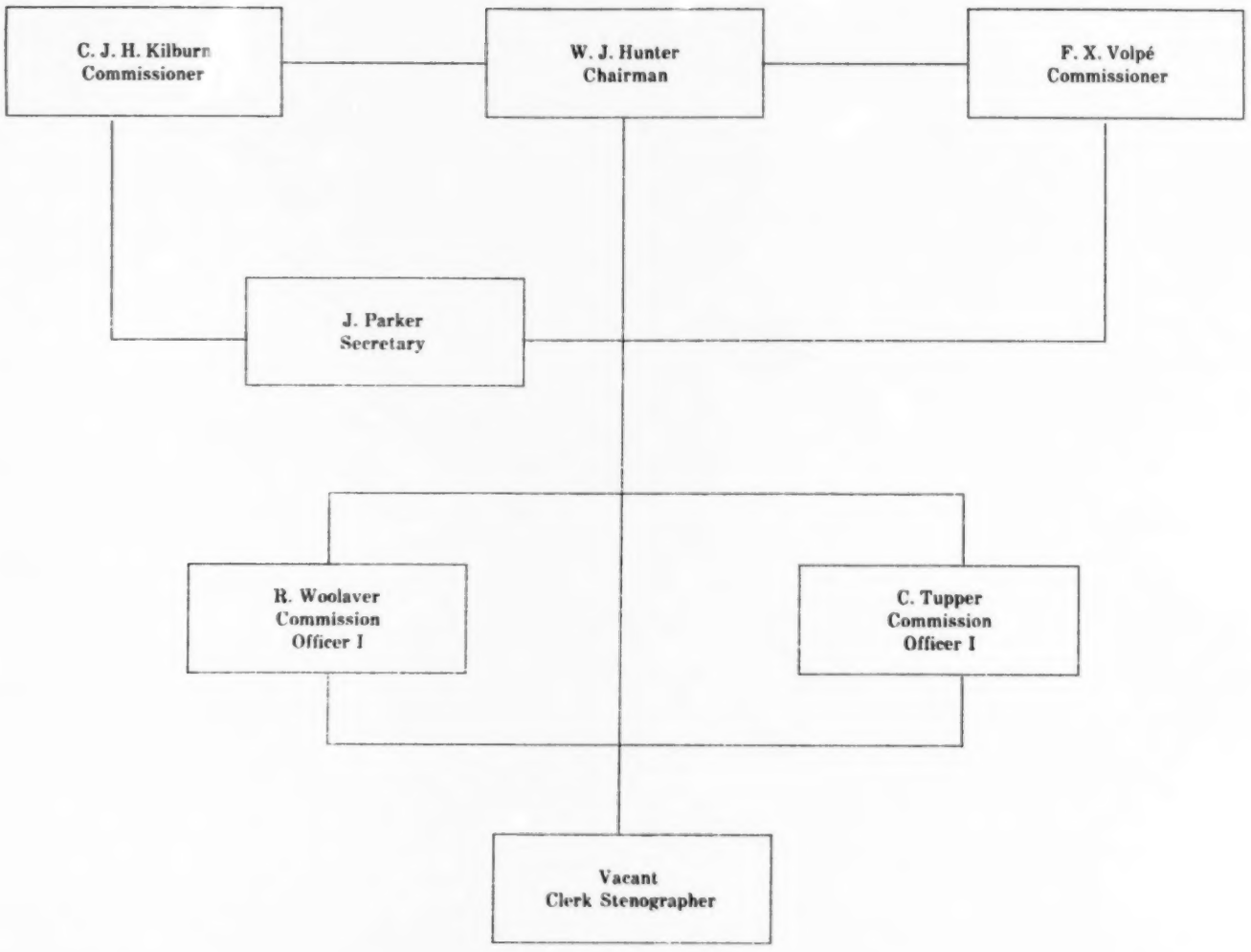

NEW BRUNSWICK POLICE COMMISSION FINANCIAL STATEMENT

	Expenditures		
	83/84	84/85	85/86
Personnel Services (Salaries and Benefits)	$270,646	$267,963	$277,046
Other Services (Office Expenses, Advertising, Travel)	95,963	59,498	65,210
Materials and Supplies (Gas, Oil, Office Supplies)	21,208	24,502	4,116
Property and Equipment (Office Equipment)	1,568	2,691	5,491
Contributions and Grants	1,000	--	--
	$390,385	$354,654	$351,863

TRAINING AND EDUCATION

The Police Commission continues to seek out and identify police training and educational needs and prescribe programs that meet these needs. The objective, of course, is to produce competent police personnel who, in addition to having the practical skills and knowledge necessary for police work, can also exercise good judgment and appropriate discretion in their day to day dealings with the public. As well, the reality of fiscal restraint is placing demands on police supervisors and managers to "produce with less". This clearly indicates greater attention must be given to management training and supervisory responsibilities.

To address and keep abreast of police educational and training needs, Commission members continue to sit as Provincial representatives on the Atlantic Police Academy (A.P.A.) Advisory Council and the Canadian Police College (C.P.C.) Advisory Committee. A Commissioner also attends the annual Police Educator's Conference.

In 1985, 166 municipal and regional police personnel attended training courses at the Atlantic Police Academy while 74 candidates from New Brunswick attended courses at the Canadian Police College.

During the year, the R.C.M.P. in New Brunswick accepted municipal police personnel and N.B.H.P. officers on their "J" Division special and in-service training courses covering such subjects as V.I.P. Security, Surveillance Training, Effective Presentations, Drugs and Advanced Driver Training. As a National Police Service they also provided training for Evidentiary Breathtest Technicians and C.P.I.C. Terminal Operators. In addition, a joint R.C.M.P./Policing Services series of regional workshops on Bill C-18 (Criminal Code amendments) was attended by 514 R.C.M.P. and municipal police officers throughout the Province.

The Canadian Police College, at the invitation of the Police Commission and with the direct assistance of the Policing Services Branch, brought their Media Relations Course to New Brunswick. Personnel from the N.B.H.P. and nine municipal police departments took this training. This was the first time this course was presented outside Ottawa. It was considered a success and a viable means of coping with the high costs of centralized training.

The Atlantic Police Academy similarly provides regional training within the Province in such areas as Firearms and Radar Operator Training.

In May, 1983, a special study committee was convened, comprised of representatives of the New Brunswick Department of Justice, the New Brunswick Association of Chiefs of Police, the New Brunswick Police Commission and the Atlantic Police Academy, to identify concerns and problems with the 32 week Technology (Recruit) Course at the Academy and make appropriate recommendations. The Committee proposed a Police Technology training program for cadets of 50 weeks duration, including two field placement segments for on-the-job training. The Atlantic Police Academy Advisory Council voted in favour of the extended cadet program. Consequently, the Atlantic Police Academy is planning the details of the new program which should be implemented in late 1986 or early 1987. The new program will provide more training on important police topics and expose police recruits to practical police training situations for longer periods of time.

During 1985 Police Commission and Policing Services staff worked together and produced a Police Training Continuum report for New Brunswick municipal police. This report includes a continuum of training chart setting out the selection criteria for training courses offered at the Atlantic Police Academy and the Canadian Police College. It also includes a review of the proposed 50 week Police Technology Recruit Training Program at the Atlantic Police Academy.

While the activities outlined above do not cover all the training endeavours and initiatives, they do indicate a high level of interest, co-operation and development in this important area. Despite this, the variety of programs, local involvement and roles played by the Atlantic Police Academy in Charlottetown and the Canadian Police College in Ottawa make it difficult to clearly ascertain if a truly balanced training program is in place and being used to maximum advantage. Certainly the "Continuum of Training" mentioned in the preceding paragraph will do much to address this issue. However, it appears evident the police training and educational system in the Province has not been subjected to detailed examination for some time and a comprehensive all-embracing review should be undertaken soon to ensure a truly co-ordinated, efficient and effective system is in place.

CRIME PREVENTION

The Police Commission has an ongoing responsibility to promote Crime Prevention.

From the Commission's inventory, police departments have been provided substantial supplies of crime prevention pamphlets and materials on over thirty (30) different programs and topics.

Through Audits, visits and periodic circulars, police forces have been provided with assistance in developing and initiating various prevention programs. In this regard, steps have recently been taken to improve the accuracy of current crime statistics. This will hopefully make it possible to identify and even anticipate trends so more timely and meaningful prevention programs can be put in place.

It is becoming clearly evident that some crime prevention programs are losing their meaning and impact due to age, previous saturation and changing trends. Because of this, there is not only a need to assess and evaluate existing crime prevention programs but some urgency to find and design other new and innovative programs that can be effectively and meaningfully applied to real problems in the Province.

It is recognized police initiative and interest in preventive policing is an essential ingredient in the introduction of crime prevention programs. However, if these programs are to flourish and truly bear fruit they must be accepted and have the active participation of the public. The success of Neighbourhood Watch programs that are under the local leadership of enthusiastic, dedicated citizens attest to this.

In 1985 the Commission, working with the Solicitor General's Consultation Centre in Moncton endeavoured to generate public awareness and involvement through the creation of a Citizen's Crime Prevention Advisory Committee for New Brunswick. Unfortunately, by the time funding was confirmed for the initial workshop, the necessary resource persons were not available. Plans are currently being put in place to press forward with this program in 1986.

While there have been some progressive developments in the area of Crime Prevention, there is still much to be done at all levels.

AUDIT AND INSPECTION SERVICES

The audit and inspection services carried out under Section 20(e.l) of the Police Act are proving to be one of the most important functions of the Police Commission. Through these services, the Commission is able to make an assessment of police departments with resultant findings and recommendations being referred to municipal councils, the chiefs of police and involved departments and agencies. The Audit reports and recommendations are designed to assist the police departments, boards and councils and improve the adequacy, quality and delivery of police services to the public.

The on-site portion of the Audits enables the Commission to keep abreast of current policing realities, developments and problems. This also fosters better understanding and co-operation on the part of all concerned.

Fiscal restraint at all levels and the ever increasing demands for more and more policing services has made it abundantly clear police management practises have to be strengthened to ensure maximum use is being made of existing resources.

Because of these realities, the Commission has continued to utilize and modify the managerial type audit so it incorporates the operational control aspects of previous inspections but focuses attention on the management issues such as planning, organizing, resourcing, directing and controlling.

"***Planning***" determines what needs to be done, where, when, why, how and by whom to meet the needs of the municipality, the public and the police department. Auditors examine the goal setting process, emergency plans, shift schedules, crime prevention endeavours, overtime, official language issues, etc.

While each police department is somewhat unique, audits in this particular area consistently identify the need for police planning and goal setting processes that not only involve all police personnel but foster the support and understanding of municipal authorities as well.

"***Organization***" is the setting in place of human and material resources so that everyone knows what their job is, to whom they answer and how their jobs relate to others in the department. Auditors therefore examine organizational charts, job descriptions and the command structure. In this area there is a need for police managers to update job descriptions, making sure

they reflect the actual work performed or desired. This is particularly important for those in supervisory positions to ensure they clearly understand their authority, responsibilities and accountability within the organization.

"Resourcing" relates to the provision of finances, human resources, equipment, facilities and materials necessary to operate the department. Auditors inspect accommodations and examine budgeting and accounting practises. Because personnel account for 80% to 90% of police budgets, the development of these human resources requires careful attention, particularly in the area of training, performance evaluation and promotion.

"Directing" relates to management's leadership in making decisions and conveying them verbally and in written policies and directives to those who must act on them. In this area, auditors review the delegation of authority, departmental directives, citizen complaint procedures, etc. to establish if there is appropriate co-ordination of activities and delegation of authority in pursuit of the department's policies and goals.

Auditors have identified a constant need to review and update existing departmental directives to ensure they are necessary, applicable and complete.

"Controlling" is the ongoing process of internal checks and inspections to measure and ensure individuals and organizational activities conform with the department's policies. In this area auditors examine operational systems such as records and reporting procedures, exhibit storage and control, fine and voluntary penalty accounting systems, etc.

The most persistent problem over the years in this area relates to the monitoring and control of Uniform Traffic and Liquor Control Act tickets and resultant voluntary penalties.

In almost every department audited, tickets could not be accounted for by examination of police records. Furthermore, there are indications long standing omissions and discrepancies within police departments are not being identified due to the lack of effective control systems within the originating agencies.

The Commission, in September, 1985, issued Chapter 62 of the Operational Manual covering voluntary penalty accounting policy to assist police departments in overcoming their poor accounting systems. While this has been of assistance, the problems in this area will not be totally overcome until the issuing agencies reorganize their internal control systems to facilitate the monitoring of police department remittance forms to ensure omitted tickets are queried within a reasonable time. Recommendations in this regard have been referred to both the Department of Transportation and Liquor Licensing Board for their attention and consideration.

In 1985/86, Managerial Review type Audits were conducted at Dieppe, Bathurst, Newcastle, Tracadie and Blackville. Preliminary steps have been taken for audits at Sackville, Grand Falls and Saint John. Despite limited resources and other commitments, every effort is being made to increase the number of Audits and include the New Brunswick Highway Patrol in the year ahead.

While all police departments have not been audited on an annual basis, broad issues and concerns surfaced during Commission audits are passed on to police managers during the regular Police Commission presentations at the semi-annual meetings of the New Brunswick Association of Chiefs of Police.

The Commission has over the last year and a half developed and refined an Audit procedure. This will now be incorporated in an Audit Manual to be distributed to all police chiefs. This will ensure police managers have an appreciation of the Audit process, alert them to areas requiring attention and where applicable, facilitate the creation of internal inspection procedures within their own departments.

With the kind permission of Newcastle's Town Council and Police Chief, their Deputy Chief was seconded to the Police Commission to assist in the Bathurst Audit. Deputy Chief Whyte contributed in a meaningful way due to his current police operational and administrative experience. In addition, he had the benefit of "hands on" experience in the Audit process. This will be of value in enhancing internal audit procedures within his own department.

This secondment experiment was worthwhile and indicates longer term secondment of experienced police officers would be beneficial for all involved.

RESEARCH AND TECHNICAL SERVICES

The Police Commission continues to conduct studies for municipalities in relation to policing issues.

During the 1985/86 fiscal year, four such studies were carried out at the request of municipalities.

- A study for Port Elgin resulted in the closure of their one man police department with policing responsibilities being transferred to the existing Port Elgin R.C.M.P. Detachment.
- A request to examine the feasibility of the Grand Bay Police Department policing Westfield resulted in the Commission recommending an R.C.M.P. Detachment in the Westfield area. This recommendation has been adopted.

- A similar study requested by Grand Falls involving Drummond has been completed and is currently being considered by the Municipal Councils involved.

- A request by Dieppe for an evaluation of their Police Department resulted in a recent Commission recommendation that Dieppe opt for policing by the Moncton Police Force on a regional basis.

The Commission also continues to be involved in general and technical policing issues.

An Operational Manual item has been issued requesting police officers report each time they discharge firearms during the course of their duties. No reports in this category have been received during the period under review.

In an effort to control and monitor police pursuits, the Commission developed and circulated High Speed Pursuit policy guidelines in the Police Commission Operational Manual, which sets out procedures for police officers to follow in relation to high speed pursuits. This policy also requires that after a high speed pursuit, the operator of the police transport involved complete a High Speed Pursuit Report and forward the original to the Commission. It is encouraging to note that of the nine cases reported, eight were abandoned and no deaths or injuries were reported.

Police Operational Reporting System

The Police Operational Reporting System (P.O.R.S.) Committee continues to actively pursue the development of a uniform automated and manual police reporting system for the N.B.H.P. and all municipal police forces in New Brunswick. Work has commenced in Phase II of the project with the selection, in March, of a consulting firm to develop procedures and samples of a reporting system which will

- meet the operational requirements of large and small forces;

- streamline the data collection and statistical reporting process (i.e. not require any *additional manhours);*

- meet the management reporting needs of the police, various branches of the Department of Justice, Canadian Centre for Justice Statistics and take account of the audit and statistical needs of the New Brunswick Police Commission;

- facilitate the transition to an automated record-keeping system;

- work within an environment where some forces may utilize automated records systems and/or automated dispatch systems;

- provide a uniform standard system for the Province.

The successful implementation of this uniform police reporting system will be a very important and progressive step for New Brunswick and a model for others to follow.

Uniform Crime Reporting

As an initial step to establish a Provincially centralized statistical service and address long standing concerns about the reliability of source data, the Commission, as of January, 1986 initiated a program whereby the N.B.H.P. and all regional and municipal police forces commenced forwarding copies of monthly statistical returns to the Police Commission.

These U.C.R.'s are now being converted to graphic profiles of Crime and Traffic Statistics. While it is too early to identify trends, the program is already confirming previous concerns about accuracy and overall reliability of the data.

There are indications of over and underscoring due to errors in typing and transposing data from files to tally sheets. There is also some confirmation that previously tallied offences are not always reported through the system when cleared in subsequent months. This impacts on clearance rates. Late returns also indicate some departments are having internal difficulties due to internal procedural or organizational problems.

The Commission is not at this time in a position to institute a regular and ongoing U.C.R. Audit program to address these problems. Despite this, the centralized statistical system is being pursued and steps are being taken on an ad hoc basis to assist police forces identified as having problems in this area. Eventually, the implementation of the police operational reporting system (P.O.R.S.) mentioned earlier will address this issue and provide for a meaningful statistical service that will meet local provincial and national needs.

Code of Discipline

After years of consultation at all levels, the Police Code of Discipline (New Brunswick Discipline Regulation 86-49) was, in March, passed by the Lieutenant Governor in Council to come into force October 1, 1986.

While not solely a Police Commission initiative, this Regulation does, because of its importance, warrant mention here.

This Code of Discipline is long overdue. It is essential not only for the integrity of the police community but as a means to ensure citizens' rights to fair and impartial law enforcement are guarded and respected.

It has been noted that when the Code of Discipline is discussed, there is a tendancy to concentrate on the perceived negative and punitive aspects rather than its positive side. This is unfortunate. While the tests of time will no doubt surface the need for some adjustments, the current Regulation is a significant step forward.

It recognizes the fact the police have a unique role and powers and provides them with much needed, clear, well defined guidelines as to the standards of conduct expected. Such standards, if viewed in a positive way, should encourage voluntary compliance and avoid "after the fact" punitive measures. If police personnel deliberately, or through negligence, violate the standards of conduct, discipline can be fairly and promptly applied.

Appeal provisions included in the Regulation ensure such appeals are objectively addressed by those who not only value the public's right to fair and impartial treatment but know the underlying reasons for police policies and procedures and understand and appreciate the unique position, powers and problems of the police.

While the Discipline Code is soon to be a reality, there is much work to be done before October 1 to ensure all involved are aware of the procedures to be followed in implementing this Regulation in a fair and positive way.

CITIZENS' COMPLAINTS

In 1985, forty (40) citizen's complaints were received directly by the Commission. This represents a reduction of fourteen (14) from the fifty-four (54) of the previous year.

During the same period seventeen (17) complaints received directly by police forces were voluntarily forwarded to the Commission after they had been investigated. This is the first year a substantial number of complaints have been forwarded to the Commission by police forces. While not conclusive, it does suggest citizens are beginning to take their concerns directly to local police authorities in the first instance. This is encouraging.

The following tables give details of the number and type of complaints received in 1984 and 1985 and their disposition. The seventeen (17) complaints reported to the Commission by police forces in 1985 are included.

	Municipal Police	N.B.H.P.	R.C.M.P.	Total
1984	48	3	3	54
1985	39	11	7	57

Type of Complaint	1984	1985
Excessive Force	13	17
Neglect of Duty	7	3
Attitude and Conduct	7	28
Firearms Misuse	3	1
Harassment	9	8
Other	15	

Complaints Disposed of as Follows:

Substantiated (Evidence supports allegation)	20	15
Unsubstantiated (Evidence to prove/ disprove cannot be produced)	13	20
Unfounded (Proven not to have occurred)	17	19
Still Under Investigation (Pending)	4	3

The increase of 28 over 7 in the "attitude and conduct" category can be attributed to our internal general classification "others" in which many were placed in 1984. In addition, most of the 17 received from police departments directly in 1985 were categorized under attitude and conduct.

GENERAL POLICE SERVICES INFORMATION

Policing Costs

The rising costs of policing in the Province over the last three years are shown below.

	Municipal*	N.B.H.P.	R.C.M.P. (Prov.)	Total
1983/84	29,519,079	3,241,900	23,550,101	56,311,080
1984/85	34,762,989	5,074,745	23,452,340	63,290,074
1985/86	37,095,963	6,892,400	22,910,000	66,898,363

*Municipal policing costs are on the calendar years, i.e. 1983 to 1985.

CRIMINAL CASES STATISTICS (1983 - 1985)

Municipality	Pop. 1984(1)	Criminal Cases(2) 1983	1984	1985	Crime Rate (3) 1985	Police Strength (4)	Police/ Pop. Ratio (5)	Case load per Man. (6)
Bathurst	15 705	1 730	1 887			28	1- 561	
Blacks Harbour	1 356	57	63	80	59	4	1- 339	20
Blackville	892	54	38	44	49	3	1- 297	15
***B.N.P.P.	7 922	357	352	357	45	11	1- 720	32
**Buctouche	2 476	231	272	188	76	3	1- 825	63
**Campbellton	9 818	1 475	1 357	1 613	164	17	1- 577	95
**Cap Pelé	2 199	150	167	135	62	3	1- 733	45
Caraquet	4 315	369	386	412	95	7	1- 616	59
Chatham	6 779	776	664	1 237	182	13	1- 521	95
Dalhousie	5 707	543	492	659	115	10	1- 571	66
Dieppe	8 511	1 070	1 014	863	101	14	1- 608	62
Edmundston	12 044	1 261	1 065	1 058	88	25	1- 482	42
Fredericton	43 723	4 003	3 958	3 925	89	85	1- 514	46
Grand Bay	3 173	123	123	132	42	4	1- 793	33
Grand Falls	6 203	537	656	557	89	13	1- 477	7
**Hampton	3 141	230	211	193	61	3	1-1047	64
Hartland	846	80	79	64	76	3	1- 282	21
**McAdam	1 857	163	166	167	90	3	1- 619	56
**Minto	3 399	255	216	258	76	5	1- 680	51
Moncton	54 743	6 721	5 518	6 544	120	122	1- 449	53
Nackawic	1 357	120	181	139	103	3	1- 452	35
**Neguac	1 755	121	125	141	80	4	1- 585	35
Newcastle	6 284	812	779	851	136	14	1- 449	61
**Oromocto	9 064	996	1 140	984	109	13	1- 697	75
**Richibucto	1 722	401	240	295	173	3	1- 574	98
**Riverview	14 907	778	885	886	59	15	1- 994	59
***Rothesay R.	17 301	412	459			17	1-1017	
Sackville	5 654	419	490	377	67	11	1- 514	34
Saint John	80 521	7 204	5 880	7 767	96	192	1- 419	40
Shediac	4 285	604	249	248	58	10	1- 428	25
Shippagan	2 803	356	328	359	128	5	1- 561	72
**St. Andrews	1 760	129	144	162	92	3	1- 587	54
St. Basile	3 214	193	199	195	61	4	1- 803	49
St. George	1 163	118	100	93	80	4	1- 291	23
**St. Quentin	2 234	179	134	123	55	3	1- 778	41
St. Stephen	5 120	209	265	825	161	11	1- 465	75
Sussex	3 972	590	532	534	134	10	1- 397	53
Tracadie	3 624	421	561	1 436	396	7	1- 518	205
Woodstock	4 649	292	338	548	117	11	1- 423	50

Legend: ** - R.C.M.P. Municipal
*** - Regional
(1) - 1981 Census
(2) - Criminal Code except traffic related offences
(3) - Criminal Code offences per 1000 population
(4) - Regular sworn members as of December 31, 1985
(5) - Population divided by police strength
(6) - Column (2) divided by Column (1)

Figures for Bathurst and Rothesay were unavailable.

GENERAL STATISTICS - N.B. MUNICIPAL FORCES

Municipality	Police	Gross Expenditures	%	Population	Police Officers	Cit/Pol Ratio	Cost Per Citizen	Cost Per Police Officer
CITIES								
Bathurst	1,508,404	9,288,092	16.24%	15,705	28	561-1	96.05	$53,871.57
Campbellton	867,683	5,907,388	14.69%	9,818	17	578-1	88.38	$51,040.18
Edmundston	1,270,183	7,353,392	17.27%	12,044	25	482-1	105.46	$50,807.32
Fredericton	4,853,299	29,327,301	16.55%	43,723	85	514-1	111.00	$57,097.64
Moncton	6,724,867	38,679,221	17.39%	54,743	122	449-1	122.84	$55,121.86
Saint John	9,600,900	67,637,025	14.19%	80,521	192	419-1	119.23	$50,004.69
TOWNS								
Caraquet	367,545	2,148,990	17.10%	4,315	7	616-1	85.18	$52,506.43
Chatham	645,956	3,023,320	21.37%	6,779	13	521-1	95.29	$49,688.92
Dalhousie	598,084	3,945,596	15.16%	5,707	10	571-1	104.80	$59,808.40
Dieppe	683,500	4,237,807	16.13%	8,511	14	608-1	80.31	$48,821.43
Grand Falls	554,000	2,421,911	22.87%	6,203	13	477-1	89.31	$42,615.38
Hartland	109,953	568,719	19.33%	846	3	282-1	129.97	$36,651.00
Nackawic	165,769	895,486	18.51%	1,357	4	452-1	122.16	$41,442.25
Newcastle	758,566	4,179,311	18.15%	6,284	14	449-1	120.71	$54,183.29
Oromocto	545,249	4,652,088	11.72%	9,064	13	697-1	60.16	$41,942.23
Riverview	826,605	5,859,045	14.11%	14,907	15	994-1	55.45	$55,107.00
Sackville	547,640	2,998,392	18.26%	5,654	11	514-1	96.86	$49,785.45
Saint Andrews	133,400	1,080,602	12.34%	1,760	3	587-1	75.80	$44,466.67
Saint George	157,038	648,092	24.23%	1,163	4	291-1	135.03	$39,259.50
Saint Stephen	552,009	2,513,924	21.96%	5,120	11	465-1	107.81	$50,182.64
Shediac	515,406	2,337,456	22.05%	4,285	10	429-1	120.28	$51,540.60
Shippagan	324,000	1,730,836	18.72%	2,803	5	561-1	115.59	$64,800.00
Sussex	518,700	2,159,900	24.02%	3.972	10	397-1	130.59	$51,870.00
Tracadie	364,443	1,370,839	26.59%	2,452	7	350-1	148.63	$52,063.29
Woodstock	488,800	1,964,128	24.89%	4,649	11	423-1	105.14	$44,436.36
VILLAGES								
Blacks Harbour	154,172	607,467	25.38%	1,356	4	339-1	113.70	$38,543.00
Blackville	121,305	293,262	41.36%	892	3	297-1	135.99	$40,425.00
Buctouche	124,200	726,377	17.10%	2,476	3	825-1	50.16	$41,400.00
Cap-Pele	133,334	710,706	18.76%	2,199	3	733-1	60.63	$44,444.67
Grand Bay	189,382	897,596	21.10%	3,173	4	793-1	59.69	$47,345.50
Hampton	126,00	864,901	14.57	3,141	3	1,047-1	40.11	$42,000.00
McAdam	108,900	562,455	19.36%	1,857	3	619-1	58.64	$36,300.00
Minto	196,000	894,112	21.92%	3,399	5	680-1	57.66	$39,200.00
Neguac	123,650	503,108	24.58%	1,755	3	585-1	70.46	$41,216.67
Richibucto	127,700	846,267	15.09%	1,722	3	574-1	74.16	$42,566.67
Rogersville	118,842	431,845	27.52%	1,237	3	412-1	96.07	$39,614.00
Saint-Basile	171,655	1,351,240	12.70%	3,214	4	804-1	53.41	$42,913.75
Saint Quentin	115,726	596,173	19.41%	2,334	3	778-1	49.58	$38,575.33
REGIONAL FORCES								
BNPP Reg.	548,123	2,604,516	21.05%	7,922	11	720-1	69.19	$49,829.36
Rothesay Reg.	1,015,743	5,447,088	18.65%	28,301	17	1,665-1	35.89	$59,749.59
TOTAL	37,085,963	224,549,495	16.52%	377,867	719	526-1	98.15	$51,572,97

[redacted]

CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA

COMMISSION DE POLICE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

1985-1986

NEW BRUNSWICK
POLICE COMMISSION
98 PROSPECT STREET, WEST
FREDERICTON, N.B.
E3B 2T8

TELEPHONE: (506) 453 2069
453 2632

LA COMMISSION DE POLICE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
98 OUEST, RUE PROSPECT
FREDERICTON, N.-B.
E3B 2T8

TÉLÉPHONE: (506) 453-2069
453-2632

L'honorable David R. Clark, c.r.
Ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la Commission
de police du Nouveau-Brunswick,

W. J. HUNTER

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
Structure de la Commission	2
Organigramme	4
État financier de la Commission de police du Nouveau-Brunswick	5
Formation et éducation	5
Prévention du crime	6
Services de vérification et d'inspection	6
Services techniques et de recherche	8
Système de rapport des activités de la police	8
Uniformité des rapports sur la criminalité	9
Code de discipline	9
Plaintes de citoyens	9
Information générale sur les services de police	10
Coûts des services de police	10
Données sur les crimes (1983-1985)	11
Données générales - Corps de police municipaux du Nouveau-Brunswick	12

INTRODUCTION

Depuis des années, il revenait aux municipalités d'assurer les services de protection policière sur leur territoire respectif. En 1977 toutefois, date de l'adoption de la Loi sur la police, cette responsabilité a été définie plus clairement pour englober "la prestation de services suffisants". En même temps et par la même loi, la Commission de police du Nouveau-Brunswick était établie avec la mission de promouvoir "l'efficacité des services de police et la mise au point de méthodes efficaces pour maintenir l'ordre dans la province" et, en général, d'être disposée à répondre aux demandes d'aide en vue du règlement des problèmes liés à la prestation de services de police suffisants.

Tout en reconnaissant les responsabilités des municipalités ainsi que l'autonomie dont celles-ci jouissaient depuis toujours en matière de services de police, et quoique son mandat lui confère une certaine autorité pour ce qui est de la formation du personnel et des plaintes déposées par le public, la Commission de police s'en remet, la plupart du temps, à ses pouvoirs persuasifs pour mener à bien son mandat consistant à promouvoir la prévention du crime, l'efficacité des services de police et la mise au point de bonnes méthodes de maintien de l'ordre.

Il est digne de mention que les 720 000 habitants du Nouveau-Brunswick sont desservis, en fait de protection policière, par vingt-neuf (29) corps de police distincts (la section provinciale de la GRC qui a passé douze (12) contrats avec des municipalités, la PRNB qui s'occupe de l'application du code de la route à l'échelle de la province, et les vingt-sept (27) services de police municipaux dont le nombre de membres varie entre trois (3) et au-delà de cent quatre-vingt-dix (190)). Le total des budgets établis pour ces corps de police dépassait les soixante-six millions de dollars (66 000 000 $) en 1985-1986 (se reporter à l'Information générale sur les services de police (Coûts des services)). Le maintien de l'ordre est devenu une entreprise de taille!

L'information susmentionnée est présentée dans le présent rapport afin de donner aux lecteurs un aperçu du milieu de travail réel dans lequel la Commission oeuvre et de la nature des défis qu'elle relève.

Pour s'ajuster aux exigences de dernière minute imposées par les restrictions financières, la Commission de police a évolué de telle manière que son organigramme ressemble maintenant à une pyramide à l'envers. Physiquement parlant, une telle pyramide s'enfoncerait dans le sable ou se renverserait. Et sans intervention, une pyramide organisationnelle de ce genre pourrait subir le même sort.

Des propositions ont été faites à cet égard afin d'asseoir la Commission sur une base organisationnelle plus solide et efficace, tout en lui permettant de reconnaître le besoin de restrictions financières. Pour ce faire, il faut ramener vers le bas des ressources se trouvant au fait de la pyramide. Autrement dit, il faut convertir des postes de commissaire à plein temps en des postes à temps partiel et consacrer les économies qui en résulteraient aux opérations, c'est-à-dire affecter des policiers détachés aux services de vérification et d'inspection ainsi qu'aux services techniques et de recherche. Il sera peut-être possible d'ajouter à cela les services d'un analyste en informatique et d'un agent de la prévention du crime, à temps partiel sinon à plein temps.

Même si la structure actuelle a contribué à limiter notre efficacité et la gamme de nos activités, je suis heureux de pouvoir signaler que la Commission a su entreprendre un certain nombre d'activités et de programmes importants, décrits dans le présent rapport.

La prévention du crime est une expression courante, facile à prononcer et à comprendre, mais trop souvent elle ne suscite pas tout l'intérêt qui lui est dû. Certaines forces policières, particulièrement celles dotées d'agents de la prévention du crime à plein temps ou à temps partiel, font preuve d'un bon esprit d'initiative en lançant des programmes et en encourageant la participation de la collectivité. Toutefois, la demande plus forte de protection policière, l'accroissement de la population âgée avec ce que cela comporte en craintes à l'égard du crime, ainsi que d'autres facteurs mettent en évidence le besoin d'accomplir davantage. Manifestement, nous devons insister encore plus sur le maintien de l'ordre proatif et amener la police ainsi que la communauté à unir leurs efforts dans une plus large mesure à cette fin importante.

Les services de vérification et d'inspection de la Commission consituent toujours le principal moyen d'évaluer l'efficacité des services de police. Quoiqu'il ne soit pas possible d'effectuer une vérification de toutes les forces policières annuellement, celles qui ont effectivement été réalisées se sont avérées des plus utiles et informatives.

Dans l'ensemble, la qualité du rendement et l'efficacité dc la police demeurent relativement bonnes. Il est toutefois évident que l'incidence des restrictions financières sur le nombre prévu de services, les conventions collectives, la dotation en personnel, les politiques générales en matière de police, etc. est défavorable à l'efficacité des services. Cette situation devrait pourtant se poursuivre tant que les municipalités, les administrateurs de police et d'autres personnes devront s'efforcer de répondre aux demandes de service tout en faisant face à des coûts élevés. La Commission continue d'attirer l'attention de tous sur cette question.

Le nombre de demandes relatives aux services techniques et de recherche de la Commission est à la hausse, surtout en ce qui a trait aux études des corps de police municipaux.

Cette tendance peut être attribuée aux coûts élevés de la prestation de services de police et au désir normal d'une plus grande présence policière.

Il y a longtemps, les localités qui sentaient le besoin de faire appliquer les arrêtés municipaux et d'obtenir une présence policière locale formaient leur propre corps de police. Cela était alors relativement facil et peu coûteux. Les forces policières ainsi formées desservaient leur population respective efficacement. Bien qu'elles fussent de trop petite taille pour assurer la gamme complète des services, elles pouvaient, au besoin, avoir gratuitement recours aux services d'enquête, d'identification, etc. de la GRC.

Cette situation a dû changer avec l'avènement des normes sur la formation, du besoin d'effectuer des heures de travail supplémentaires, de l'application des lois sur les stupéfiants, du besoin de formation spéciale, des installations de détention pour les jeunes contrevenants, du système de facturation des utilisateurs de services spécialisés, des changements démographiques et de toute une série d'autres facteurs. La prestation de services de police est ainsi devenue plus complexe et plus coûteuse.

Pour faire face à cette réalité, les municipalités tentent maintenant de trouver des moyens d'assurer une protection policière suffisante ou accrue sans pour autant engager des dépenses plus importantes. Certaines d'entre elles, par exemple, cherchent à vendre des services à d'autres localités ou à les partager avec celles-ci afin de réduire les coûts par habitant qui sont occasionnés.

Aux prises avec cette situation, la Commission a évité les remèdes à effet immédiat ou temporaire et a opté plutôt pour des solutions permanentes ou à long terme.

À cette fin, il semble nécessaire de fusionner et, dans l'ensemble, de réduire le nombre de forces policières de la province. Les services de police d'une taille allant de moyenne à grande et desservant des territoires ayant des limites communes avec des localités avoisinantes devraient, dans la mesure du possible, être élargis pour desservir toute une région. La GRC, qui a déjà entrepris la régionalisation de ses services, devra également participer à ce projet, c'est-à-dire qu'il faudra songer à modifier les limites des territoires qu'elle dessert actuellement et à réinstaller ses détachements de manière à répondre aux besoins locaux. L'emplacement des détachements de la PRNB doit également être pris en considération afin de maximiser la présence globale de la police. Il faudrait donc avoir soin de ne pas regrouper des détachements de la GRC et de la PRNB dans une même localité ni dans des municipalités disposant de leurs propres services de police.

Le besoin de conserver un système visant à fournir des services spécialisés aux forces policières de moindre taille entre également en ligne de compte dans cette affaire. Il ne faudrait donc pas l'oublier.

Les trois grands corps de police municipaux offrant toute la gamme des services sont à même de fournir une aide spécialisée sous différentes formes. La centralisation d'autres services de maintien de l'ordre devrait aussi contribuer à la réalisation de cet objectif.

Dans son rôle provincial, la GRC demeure, bien entendu, la source principale de ce type d'aide. Il faudrait veiller à ce qu'elle demeure suffisamment puissante pour poursuivre la prestation de ces services. À titre d'exemple, lorsque la GRC envoie un groupe tactique, composé de vingt (20) à trente (30) personnes, s'occuper de troubles, elle fait appel aux ressources humaines de ses différents détachements et unités partout dans la province. Si les troubles s'avèrent difficiles et se prolongent, la capacité des unités d'assurer leurs services avec un personnel réduit pourrait s'en trouver amoindrie.

Le fusionnement de forces policières et la réduction de leur nombre, dont il a été question dans les paragraphes précédents, ne forment pas un concept nouveau. En 1981, la Commission avait fait une proposition à ce même sujet. En Écosse, huit (8) forces policières desservent cinq millions (5 000 000) de personnes. Au cours des vingt (20) dernières années, le nombre de forces policières en Ontario a été réduit de plus de 40 p. 100, tandis qu'au Québec, le soliciteur général a annoncé récemment que des mesures étaient prises en vue de réduire de façon drastique le nombre de corps de police "et d'accroître l'efficacité de leurs services".

Les études menées par la Commission, soit celles mentionnées dans le présent rapport ou réalisées ultérieurement, continueront de refléter la philosophie que je viens de présenter.

La Commission de police du Nouveau-Brunswick était l'hôte du dixième colloque annuel des Commissions de police provinciales, tenu à St. Andrews du 22 au 25 septembre 1985.

La rencontre avait pour thème "La croissance du système judiciaire privé et son incidence sur le maintien de l'ordre public". Le principal conférencier était M. Philip Stenning, adjoint supérieur et coordonateur des recherches dans le domaine des études universitaires supérieures, à l'Université de Toronto, en Ontario.

Le colloque, qualifié de réussite, a donné aux commissaires de police de tout le Canada l'occasion de discuter de questions policières et de procéder à un échange d'idées. En 1986, il aura lieu en Colombie-Britannique.

STRUCTURE DE LA COMMISSION

La Commission de police du Nouveau-Brunswick est composée de trois membres à plein temps.

M. W. Jack Hunter en assume la présidence depuis août 1984 et son mandat prendra fin le 31 juillet 1987.

M. Carman J. H. Kilburn a été nommé membre en décembre 1977. Son mandat s'achèvera le 20 décembre 1987.

M. François X. Volpé est devenu membre de la Commission en juin 1978 et sa nomination se terminera le 31 mai 1988.

En décembre 1985, Janet Parker, commis-sténographe de la Commission, a été promue au poste de secrétaire. À la fin de mars 1986 son ancien poste était toujours vacant.

Vu les restrictions financières, le poste de directeur exécutif et celui du troisième agent de la Commission ont été supprimés de l'organigramme.

La suppression du poste de directeur exécutif amoindrit la capacité de la Commission d'affecter un directeur de projet à l'étude en cours sur une méthode uniformisée de faire rapport sur les crimes. Cette perte pourrait également empêcher la Commission d'assurer une certaine continuité dans sa gestion interne, étant donné que le mandat des trois commissaires prend fin en 1987 ou en 1988.

Le fait que ni l'un ni l'autre des agents de la Commission n'est bilingue signifie que la Commission ne peut pas fonctionner en français en ce qui concerne les opérations, les vérifications et les recherches. Le nombre de vérifications, de projets de recherche, etc. pouvant être entrepris s'en trouve donc limité.

Le personnel de la Commission, en date du 31 mars 1986, était composé des personnes suivantes :

Robert Woolaver - Agent de la Commission I
Clayton Tupper - Agent de la Commission I
Janet Parker - Secrétaire II
Poste vacant - Commis-sténographe

ORGANIGRAMME

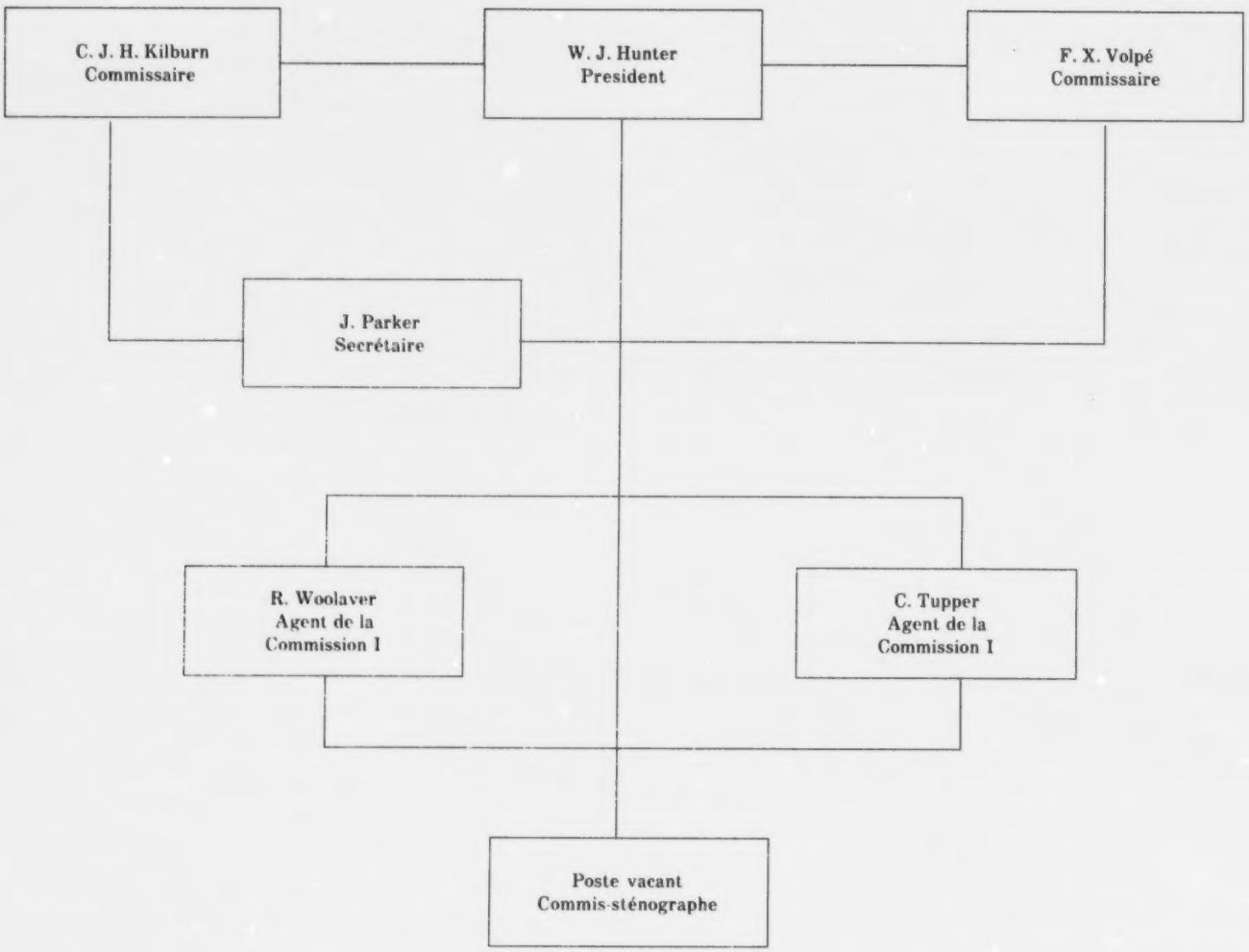

ÉTAT FINANCIER DE LA COMMISSION DE POLICE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	1983-1984	Dépenses 1984-1985	1985-1986
Services au personnel (Salaires et avantages)	270 646 $	267 963 $	277 046 $
Autres services (Dépenses de bureaux, publicité, déplacements)	95 963	59 498	65 210
Fournitures (Gaz, mazout, fournitures de bureau)	21 208	24 502	4 116
Biens et matériel (Matériel de bureau)	1 568	2 691	5 491
Contributions et subventions	1 000	--	--
	390 385 $	354 654 $	351 863 $

FORMATION ET ÉDUCATION

La Commission de police poursuit ses efforts visant à déterminer quels sont les besoins en matière de formation et d'éducation, et crée des programmes destinés à satisfaire ces besoins. L'objectif visé est la formation d'un personnel policier compétent qui, en plus de connaître les techniques d'ordre pratique et de posséder les connaissances nécessaires, saura faire preuve de discernement dans ses rapports courants avec le public. En outre, les restrictions financières imposées sont telles que les surveillants et administrateurs de police sont tenus "d'obtenir un meilleur rendement avec moins d'argent". Il ne fait donc aucun doute qu'il faut attacher une plus grande importance à la formation et aux responsabilités de surveillance des cadres.

Pour demeurer à l'affût des besoins en formation et en éducation et chercher à les combler, les membres de la Commission continuent de siéger à titre de représentants provinciaux au Conseil consultatif de l'Académie de police de l'Atlantique ainsi qu'au Comité consultatif du Collège canadien de police. Un des commissaires se rend également tous les ans à la Conférence des éducateurs en matière policière.

En 1985, 166 membres des corps de police municipaux et régionaux ont suivi des cours de formation à l'Académie de police de l'Atlantique, tandis que 74 candidats du Nouveau-Brunswick étaient inscrits au Collège canadien de police.

Pendant l'année, la GRC a accueilli des policiers municipaux ainsi que des agents de la PRNB à ses cours de formation spéciale et en cours d'emploi de la Division "J". Les sujets traités étaient la sécurité des personnalités officielles, la formation en surveillance, l'art de présenter efficacement des exposés, les stupéfiants et la conduite automobile à un niveau avancé. En tant que service de police national, la GRC a également offert des cours de formation destinés aux techniciens de constatation par analyse d'haleine et aux opérateurs des terminaux du CIPC. En outre, une série d'ateliers régionaux sur le projet de loi C-18 (modifications au Code criminel) a été présentée conjointement par la GRC et la Direction des services de maintien de l'ordre à l'intention de 514 agents de la GRC et de services de police municipaux de tous les coins de la province.

À l'invitation de la Commission de police et avec le concours de la Direction des services de maintien de l'ordre, le Collège canadien de police a donné, au Nouveau-Brunswick, son cours sur la relation avec les médias. Des membres du personnel de la PRNB et de neuf services de police municipaux ont suivi ce cours, qui était présenté ailleurs qu'à Ottawa pour la première fois. Qualifié de succès, on estime qu'il pourrait servir de moyen de faire face aux coûts élevés qu'entraîne la centralisation de la formation.

Parallèlement, l'Académie de police de l'Atlantique a offert au Nouveau-Brunswick des cours de formation régionale dans des domaines comme l'utilisation d'armes à feu et du radar.

En mai 1983 était créé le comité d'étude spécial, constitué de représentants du ministère de la Justice, de l'Association des chefs de police et de la Commission de police, tous du Nouveau-Brunswick, ainsi que de l'Académie de police de l'Atlantique. Il avait pour mission de cerner les difficultés que présentait le cours de 32 semaines sur les techniques policières offert (à l'intention des recrues) à l'Académie, et de formuler des recommandations pertinentes. Les membres du comité ont proposé le lancement, pour les cadets, d'un programme de formation d'une durée de 50 semaines, qui comprendrait deux périodes de formation en cours d'emploi. Le Conseil consultatif de l'Académie de police de l'Atlantique s'est prononcé en faveur de ce programme prolongé. Ainsi, l'Académie de police de l'Atlantique travaille à l'établissement des détails du nouveau programme dont la réalisation devrait commencer vers la fin de 1986 ou au début de 1987. Il devrait permettre aux personnes qui s'y inscriront d'acquérir une meilleure formation sur d'importants sujets policiers et une expérience pratique plus longue dans des conditions de travail réelles.

En 1985, le personnel de la Commission de police a colloboré avec celui de la Direction des services de maintien de l'ordre à la préparation d'un rapport sur le continuum de la formation policière pour la police municipale du Nouveau-Brunswick. Cet ouvrage comprend le continuum d'un tableau de formation établissant les critères d'admissibilité aux cours de formation offerts à l'Académie de police de l'Atlantique et au Collège canadien de police. Il renferme également la description du programme proposé pour la formation des recrues en techniques policières, programme d'une durée de 50 semaines qui serait offert à l'Académie de police de l'Atlantique.

Quoique tous les efforts déployés et les initiatives prises en matière de formation n'aient pas été énumérés ci-dessus, ceux qui le sont font état du grand intérêt manifesté, de la collaboration et du progrès accompli dans cet important domaine. Malgré tout, la participation locale et les rôles joués par l'Académie de police de l'Atlantique ainsi que par le Collège canadien de police rendent difficile la tâche consistant à déterminer si un programme de formation bien équilibré est en place et si on en tire le maximum de profits. Il va sans dire que le "continuum de formation" mentionné dans le paragraphe précédent contribuera grandement à résoudre ce problème. Il semble évident, toutefois, que la formation policière et le système d'éducation dans la province n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis quelque temps et qu'il conviendrait d'entreprendre sous peu une étude exhaustive en ce sens afin d'assurer la mise en place d'un système bien coordonné et réellement efficace.

PRÉVENTION DU CRIME

Il appartient à la Commission de police de promouvoir la prévention du crime de façon soutenue.

Une quantité considérable de brochures et de documentation traitant d'au-delà de trente (30) différents programmes et sujets sur la prévention du crime a été distribuée aux services de police à partir de l'inventaire de la Commission.

À l'aide de vérifications, de visites et de circulaires publiées périodiquement, nous avons aidé les forces policières à élaborer et à lancer divers programmes en cette matière. En outre, des mesures ont été prises récemment en vue d'accroître l'exactitude des statistiques sur le crime. Nous espérons que cela nous permettra de détecter des tendances, et même de les prévoir, afin que des programmes de prévention plus utiles et plus pertinents puissent être réalisés.

Il devient manifeste que certains programmes visant à prévenir la criminalité perdent de leur valeur et de leur efficacité en raison de leur durée d'existence, de saturation antérieure et de la nature changeante des tendances qui se dessinent. Ainsi, non seulement faut-il évaluer les programmes actuellement en vigueur, mais il se fait aussi sentir un besoin pressant de créer des programmes innovateurs, aptes à régler les problèmes réels qui existent dans la province.

Il est reconnu que l'esprit d'initiative de la police et l'intérêt que celle-ci porte à la prévention constituent des ingrédients essentiels au lancement de nouveaux programmes. Cependant, si l'on veut que les programmes portent fruit, il faut qu'ils soient acceptés et que le public y participe activement. À preuve, le succès remporté par les programmes de surveillance de quartier, réalisés par des citoyens locaux dynamiques et dévoués.

En 1985, la Commission a travaillé de concert avec le Centre de consultation du Solliciteur général, à Moncton, pour tenter d'accroître la sensibilisation ainsi que la participation du public, en créant pour le Nouveau-Brunswick un Comité consultatif de citoyens de la police préventive du Solliciteur général. Malheureusement, lorsque l'obtention de fonds destinés à la tenue du premier atelier a été confirmée, les ressources humaines nécessaires n'étaient pas disponibles. Des projets sont actuellement en voie d'élaboration pour que l'on puisse aller de l'avant dans la réalisation de ce programme en 1986.

Bien que certains progrès aient été accomplis jusqu'à maintenant dans le domaine de la prévention du crime, il reste encore beaucoup de travail à faire, et ce à tous les égards.

SERVICES DE VÉRIFICATION ET D'INSPECTION

Les services de vérification et d'inspection assurés en vertu du sous-alinéa 20e.1) de la Loi sur la police s'avèrent l'une des plus importantes fonctions de la Commission de police. En effet, les membres de la Commission peuvent ainsi faire une évaluation des services de police puis en communiquer les résultats et les recommandations aux conseils municipaux, aux chefs de police ainsi qu'aux ministères et aux organismes intéressés. Les rapports de vérification et les recommandations sont conçus pour seconder dans leur travail les corps de police, les comités et les conseils municipaux ainsi que pour améliorer la pertinence, la qualité et la prestation des services de police.

La partie des vérifications qui est effectuée sur les lieux mêmes d'une force polocière permet à la Commission de se renseigner sur les réalités policières courantes, les progrès réalisés et les problèmes qui surviennent. Cela a également pour effet d'engendrer une meilleure compréhension de la situation et une meilleure collaboration entre toutes les parties en cause.

Les restrictions financières imposées à tous les niveaux ainsi que la demande de services de police qui se fait de plus en plus forte démontrent très clairement qu'il faut améliorer les pratiques de gestion policière de manière à maximiser l'utilisation des ressources existantes.

Vu cet état de choses, la Commission a continué de faire réaliser des études de gestion et de modifier celles-ci pour y inclure les aspects de contrôle opérationnel des inspections antérieures tout en attirant l'attention sur les questions d'ordre administratifs : la planification, l'organisation, l'obtention des ressources, la direction et le contrôle.

La "planification" consiste à déterminer quel travail il faut accomplir, à quel endroit, pour quelles raisons, par quels moyens et par quelles personnes, en vue de satisfaire les besoins d'une municipalité donnée, de sa population et du service de police intéressé. Les vérificateurs examinent le processus d'établissement des objectifs, les plans de mesures d'urgence, la délimitation des quarts de travail, les projets en fait de police préventive, les heures de travail supplémentaires, les questions ayant trait aux langues officielles, etc.

Quoique chaque corps de police a un caractère qui lui est propre, les vérifications effectuées dans ce domaine particulier révèlent invariablement le besoin de processus de planification policière et d'établissement d'objectifs qui non seulement tiennent compte de tout le personnel policier, mais engendrent également l'appui et la compréhension des autorités municipales.

L'"organisation" est la mise en place de ressources humaines et matérielles de sorte que chaque personne sache quel est son rôle, devant qui elle est responsable et de quelle manière son travail est lié à celui des autres membres du service. Les vérificateurs examinent donc les organigrammes, les descriptions d'emploi et la hiérarchie du commandement. À cet égard, il faudrait que les administrateurs de police mettent à jour les descriptions d'emploi en veillant à ce qu'elles traduisent bien le travail exécuté ou dont l'exécution est souhaitée. Cela est particulièrement important dans le cas des personnes occupant des postes de supérieurs afin qu'elles connaissent sans équivoque leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leur obligation de rendre compte à l'intérieur de l'organisation.

L'"obtention des ressources" s'entend de l'obtention des fonds, des ressources humaines, du matériel, des installations et des fournitures nécessaires au fonctionnement d'un service. À cette fin, les vérificateurs font l'inspection des installations et examinent les méthodes de budgétisation et de comptabilité. Étant donné que les coûts du personnel représentent de 80 p. 100 à 90 p. 100 des sommes prévues au budget d'un corps de police, le perfectionnement des ressources humaines doit faire l'objet d'une étude minutieuse, surtout en ce qui a trait à la formation, à l'évaluation du rendement et aux critères d'avancement.

La "direction" a trait au rôle que jouent les cadres en ce qui concerne la prise de décisions, la communication verbale de celles-ci, ainsi que la formulation par écrit de politiques et de directives à l'intention des personnes chargées de donner suite aux décisions prises. À ce chapitre, les vérificateurs étudient la délégation des pouvoirs, les directives du service, les procédures à suivre par les citoyens pour déposer des plaintes, etc. et cherchent à déterminer si la coordination des activités et la délégation des pouvoirs permet la mise en oeuvre des politiques et la réalisation efficace des objectifs du service de police.

Les vérificateurs ont constaté qu'il était nécessaire, dans tous les cas, de réviser et de mettre à jour les directives en vigueur pour que celles-ci soient utiles, pertinentes et complètes.

Le "contrôle" est le processus continu de vérification et d'inspection internes visant à évaluer les activités de chaque personne et de l'organisation et à veiller à ce que ces activités concordent avec les politiques du corps de police. Au chapitre du contrôle, les vérificateurs examinent les sytèmes opérationnels, comme les procédures relatives à la tenue des dossiers, à la rédaction des rapports, à l'entreposage et au contrôle des pièces à conviction, aux systèmes de comptabilité pour les amendes et les contraventions payées volontairement, etc.

Le problème qui s'est avéré le plus persistant dans ce domaine au fil des années est celui ayant trait à la surveillance et au contrôle des contraventions uniformisées pour infractions au code de la route et à la Loi sur la réglementation des alcools, ainsi qu'au paiement volontaire des amendes qui en résulte.

Dans presque tous les services ayant fait l'objet d'une vérification, il était impossible de trouver le motif justifiant les contraventions par l'examen des dossiers policiers. En outre, il y a lieu de croire que les omissions et les irrégularités, choses courantes depuis très longtemps au sein des services de police, ne sont pas découvertes faute de systèmes efficaces de contrôle.

En septembre 1985, la Commission a ajouté au Manuel des opérations le chapitre 62 qui traite de la politique sur la comptabilisation des amendes payées volontairement. Cette politique vise à seconder les services de police dans leurs efforts pour améliorer la qualité de leurs systèmes de comptabilité. Quoique cela ait remédié quelque peu à la situation, les problèmes dans ce domaine persisteront jusqu'à ce que les organismes qui distribuent les livrets de contraventions modifient leur système de contrôle interne de manière à faciliter la surveillance des formules de paiement utilisées par les services de police et, dans le cas des contraventions manquantes, à veiller à ce que l'on cherche à en connaître la raison dans un délai raisonnable. Les recommandations formulées à cet égard ont été communiquées au ministère des Transports ainsi qu'à la Commission des licences et permis d'alcool.

Pendant l'année 1985-1986, des vérifications sous forme d'études de gestion ont été effectuées à Dieppe, à Bathurst, à Newcastle, à Tracadie et à Blackville. En outre, nous avons fait les démarches préliminaires en vue de faire réaliser des vérifications à Sackville, à Grand-Sault et à Saint John. En dépit des ressources limitées et des autres engagements pris, nous faisons tout en notre pouvoir pour augmenter le nombre de vérifications qui seront effectuées au cours de l'année prochaine et d'inclure dans ce nombre la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick.

Même si tous les services de police n'ont pas fait l'objet d'une vérification annuellement, les grandes questions et sources de préoccupations cernées sont communiquées aux administrateurs de police par voie de mémoires présentés régulièrement par la Commission de police à l'occasion des réunions semestrielles de l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick.

Depuis un an et demi, la Commission travaille à l'élaboration et au perfectionnement d'une procédure de vérification. Il a maintenant été décidé d'incorporer cette procédure au Manuel de la vérification dont des exemplaires seront distribués à tous

les chefs de police. Ainsi, les administrateurs auront une bonne idée de ce en quoi consiste le processus de vérification; ils connaîtront les points exigeant leur attention et, le cas échéant, cela facilitera l'établissement de procédures de vérification internes au sein de leur service respectif.

Avec l'aimable autorisation du conseil municipal et du chef de police de Newcastle, le sous-chef de police de cette localité a été détaché auprès de la Commission de police afin de seconder cette dernière dans l'étude de vérification du service de Bathurst. Grâce à son expérience en matière d'opérations et d'administration policières, le sous-chef en question, M. Whyte, a su faire une contribution des plus utiles à l'étude entreprise. Du même coup, il a acquis une expérience pratique du processus de vérification. Il va sans dire que cela lui servira lorsque viendra le temps de mettre en valeur les procédures de vérification au sein du service de Newcastle.

Cette affectation provisoire de M. Whyte s'est avérée une expérience profitable donnant à croire que des détachements à plus long terme de policiers expérimentés seraient avantageux pour toutes les parties intéressées.

SERVICES TECHNIQUES ET DE RECHERCHE

La Commission de police continue de mener des études pour le compte de municipalités concernant des questions de maintien de l'ordre.

Au cours de l'année financière de 1985-1986, quatre études de ce genre ont été entreprises à la demande de municipalités.

- Celle menée à Port Elgin a entraîné la fermeture du service de police, comptant un seul membre; les responsabilités policières ont été confiées au détachement de la GRC de cette municipalité.

- Suite à la demande d'une étude de faisabilité concernant la prestation de services de police à la localité de Westfield par le corps policier de Grand Bay, la Commission a recommandé la création d'un détachement de la GRC dans la région de Westfield. Cette recommandation a été adoptée.

- Une étude similaire demandée par la ville de Grand-Sault à l'égard de Drummond a été réalisée. Les résultats sont actuellement à l'étude des conseils municipaux intéressés.

- La demande de Dieppe pour une évaluation de son service de police a amené la Commission de police à recommander que cette municipalité soit desservie par la force policière de Moncton qui constituerait un service de police régional.

La Commission continue également d'intervenir dans les questions policières d'ordre général et technique.

Un article ajouté au Manuel des opérations exige que les policiers remplissent un rapport chaque fois qu'ils se servent de leur arme à feu dans l'exécution de leurs fonctions. Aucun rapport de ce genre n'a été reçu pendant la période visée par le présent rapport.

Afin de pouvoir exercer un contrôle sur les poursuites à grande vitesse entreprises par la police, la Commission a rédigé à ce sujet des directives qu'elles a fait circuler en les versant au Manuel des opérations. Ces directives établissent les marches à suivre par les agents de police en pareilles situations. Le conducteur d'un véhicule de police utilisé aux fins d'une poursuite à grande vitesse doit, une fois la poursuite terminée, en faire un rapport dont l'original sera envoyé à la Commission. Il est encourageant de constater que des neuf cas signalés, huit ont été abandonnés, et que ni perte de vie ni blessure n'ont été occasionnées.

Système de rapport des activités de la police

Le Comité chargé du Système de rapport des activités de la police (SRAP) poursuit activement son travail visant la mise sur pied d'un système uniformisé, à la fois automatisé et manuel, pour la rédaction des rapports de police par la PRNB et toutes les forces policières municipales du Nouveau-Brunswick. La deuxième étape du projet a été entreprise en mars lorsqu'une maison de conseillers a été retenue et chargée de l'élaboration de procédures à suivre pour faire des rapports ainsi que de la mise au point de modèles d'un système à même de :

- satisfaire les besoins opérationnels des services de petite et de grande taille;

- simplifier le procédé utilisé pour recueillir les données et faire les rapports statistiques (supprimer le recours aux *heures de travail supplémentaires);*

- satisfaire les besoins en renseignements, pour fins de gestion, de la police, des diverses directions du ministère de la Justice et du Centre canadien de la statistique juridique, et tenir compte des besoins statistiques et de vérification de la Commission de police du Nouveau-Brunswick;

- faciliter la transition à un système automatisé de tenue des dossiers;

- servir dans des circonstances où des corps de police utilisent des systèmes automatisée de tenue des dossiers ou de répartition;

- fournir à la province un système de directives uniformisées.

La mise en place d'un tel système, une fois menée à bien, constituera la réalisation d'un progrès très important pour le Nouveau-Brunswick et un modèle à suivre pour les autres provinces.

Uniformité des rapports sur la criminalité

À titre d'étape initiale pour l'établissement d'un service statistique provincial et centralisé, et en vue d'aplanir les difficultés exprimées depuis longtemps au sujet de la fiabilité des sources de données, la Commission de police, en janvier 1986, a lancé un programme prévoyant la réception de copies des rapports statistiques mensuels préparés par la PRNB et toutes les forces policières, régionales comme municipales.

Ces rapports uniformisés sur la criminalité sont maintenant convertis en graphiques représentants des profiles sur le crime et les infractions au code de la route. Quoiqu'il soit encore trop tôt pour en dégager des tendances possibles, le programme a déjà permis de confirmer le bien-fondé des préoccupations exprimées antérieurement au sujet de l'exactitude et de la fiabilité globale des données.

Il semble qu'au cours de la frappe ou de la transposition des données des dossiers aux feuilles de calcul, des erreurs se glissent, ayant pour effet de simplifier ou d'empirer la situation réelle. Il y a également lieu de croire que des infractions enregistrées précédemment ne sont pas toujours signalées par la voie du système si elles sont classées au cours des mois ultérieurs. Cela produit une incidence sur les taux de classement. En outre, les rapports remis en retard indiqueraient que certains services connaissent des difficultés internes attribuables à des problèmes organisationnel ou de procédure.

À l'heure actuelle cependant, la Commission n'est pas à même d'instituer un programme permanent de vérification régulière des rapports uniformisés sur les crimes. Malgré tout, le système centralisé de statistiques se concrétise et les mesures nécessaires sont prises pour venir en aide aux corps de police ayant des difficultés à ce chapitre. La mise en oeuvre du système de rapport des activités de la police (SRAP) mentionné plus haut finira par régler ce problème et par assurer un service statistique utile, apte à répondre aux besoins locaux, provinciaux et nationaux.

Code de discipline

Après des années de consultation à tous les niveaux, le Code de discipline de la police (Règlement du Nouveau-Brunswick numéro 86-49) a été adopté en mars par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il devrait entrer en vigueur le 1er octobre 1986.

Même si ce règlement est l'aboutissement d'efforts déployés non seulement par la Commission de police, son importance est telle qu'il convient de le mentionner dans le présent rapport.

L'établissement d'un code de discipline s'est fait longtemps attendre. Des directives de ce genre sont essentielles pour assurer l'intégrité de la police, mais aussi comme moyen de veiller à ce que soient respectés les droits de la population concernant l'application équitable et impartiale des lois.

Il a été remarqué que quand le sujet du code de discipline était abordé, on avait tendance à parler surtout des aspects perçus comme négatifs ou disciplinaires, plutôt que des côtés positifs. Cela est regrettable. Quoiqu'il s'avérera sans doute nécessaire, avec le temps, de modifier le code, le règlement actuel constitue un important pas de l'avant.

Le rôle et les pouvoirs uniques de la police sont reconnus dans le code, qui établit des directives claires et précises quant aux normes de conduite à respecter par les policiers. Ces normes, vues dans une optique positive, devrait encourager le respect volontaire des directives et éviter l'imposition de mesures disciplinaires "après coup". Mais si des membres du personnel policier contrevenaient, délibérément ou par négligence, aux normes de conduite, des mesures disciplinaires pourraint être imposées justement et promptement.

Le Règlement contient des dispositions prévoyant le traitement des appels par des personnes impartiales, connaissant non seulement la valeur du droit du public à être traité justement, mais également les raisons sous-tendant les politiques et procédures policières, c'est-à-dire des personnes qui comprennent bien la situation, les pouvoirs et les problèmes uniques de la police.

Même si le Code de discipline sera bientôt en vigueur, beaucoup de travail devra être effectué d'ici au 1er octobre pour veiller à ce que toutes les personnes intéressées soient au courant des marches à suivre aux fins de son application juste et équitable.

PLAINTES DE CITOYENS

En 1985, la Commission a reçu quarante (40) plaintes déposées directement par des citoyens. Cela représente une réduction de quatorze (14) plaintes par rapport aux cinquante-quatre (54) reçues l'année précédente.

Pendant la même période, dix-sept (17) plaintes déposées auprès de corps de police ont été renvoyées volontairement à la Commission après enquête. C'était la première année qu'un nombre aussi considérable de plaintes étaient renvoyées à la Commission par des forces policières. Cela semble indiquer, quoique non définitivement, que la population commence à faire part de ses préoccupations directement aux autorités policières locales en première instance. C'est là une constatation encourageante.

Les tableaux suivants font état du nombre et du type de plaintes reçues en 1984 et en 1985 ainsi que de la suite qu'on leur a donnée. Les dix-sept (17) plaintes renvoyées à la Commission par des corps de police en 1985 y sont incluses.

	Police municipale	PRNB	GRC	Total
1984	48	3	3	54
1985	39	11	7	57

Type de plainte	1984	1985
Force excessive	13	17
Négligence	7	3
Attitude et comportement	7	28
Mauvais usage d'une arme à feu	3	1
Harcèlement	9	8
Autres	15	
Suite donnée aux plaintes		
Jugées justifiées (Preuve à l'appui des allégations)	20	15
Jugées non justifiées (Absence de preuve)	13	20
Non fondées (Preuve de fausses accusations)	17	19
Enquête en cours (en instance)	4	3

L'augmentation du nombre de plaintes dans la catégorie "attitude et comportement", qui est passé de 7 à 28, est attribuable au fait que bon nombre de plaintes ont été classées dans la catégorie générale "autres" en 1984. En outre, la plupart des 17 plaintes reçues des services de police en 1985 étaient classées dans la catégorie "attitude et comportement".

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES SERVICES DE POLICE

Coûts des services de police

Voici la hausse des coûts occasionnés dans la province au cours des trois dernières années pour la prestation des services de police.

	Municipaux*	PRNB	GRC (prov.)	Total
1983-1984	29 519 079	3 241 900	23 550 101	56 311 080
1984-1985	34 762 989	5 074 745	23 452 340	63 290 074
1985-1986	37 095 963	6 892 400	22 910 000	66 898 363

* Les coûts de la prestation des services de police municipaux sont calculés pour les années civiles, c'est-à-dire de 1983 à 1985.

DONNÉES SUR LES CRIMES (1983 - 1985)

Municipalité	Pop. 1984 (1)	Infractions Criminelles (2) 1983	1984	1985	Taux de Criminalité (3) 1985	Effectifs de la police (4)	Rapport police/ hab. (5)	Nbre de cas par policier (6)
Bathurst	15 705	1 730	1 887			28	1- 561	
Blacks Harbour	1 356	57	63	80	59	4	1- 339	20
Blackville	892	54	38	44	49	3	1- 297	15
***B.N.P.P.	7 922	357	352	357	45	11	1- 720	32
**Bouctouche	2 476	231	272	188	76	3	1- 825	63
**Campbellton	9 818	1 475	1 357	1 613	164	17	1- 577	95
**Cap Pelé	2 199	150	167	135	62	3	1- 733	45
Caraquet	4 315	369	386	412	95	7	1- 616	59
Chatham	6 779	776	664	1 237	182	13	1- 521	95
Dalhousie	5 707	543	492	659	115	10	1- 571	66
Dieppe	8 511	1 070	1 014	863	101	14	1- 608	62
Edmundston	12 044	1 261	1 065	1 058	88	25	1- 482	42
Fredericton	43 723	4 003	3 958	3 925	89	85	1- 514	46
Grand Bay	3 173	123	123	132	42	4	1- 793	33
Grand-Sault	6 203	537	656	557	89	13	1- 477	7
**Hampton	3 141	230	211	193	61	3	1-1047	64
Hartland	846	80	79	64	76	3	1- 282	21
**McAdam	1 857	163	166	167	90	3	1- 619	56
**Minto	3 399	255	216	258	76	5	1- 680	51
Moncton	54 743	6 721	5 518	6 544	120	122	1- 449	53
Nackawic	1 357	120	181	139	103	3	1- 452	35
**Neguac	1 755	121	125	141	80	4	1- 585	35
Newcastle	6 284	812	779	851	136	14	1- 449	61
**Oromocto	9 064	996	1 140	984	109	13	1- 697	75
**Richibucto	1 722	401	240	295	173	3	1- 574	98
**Riverview	14 907	778	885	886	59	15	1- 994	59
***S.r. de Rothesay	17 301	412	459			17	1-1017	
Sackville	5 654	419	490	377	67	11	1- 514	34
Saint John	80 521	7 204	5 880	7 767	96	192	1- 419	40
Shediac	4 285	604	249	248	58	10	1- 428	25
Shippagan	2 803	356	328	359	128	5	1- 561	72
**St. Andrews	1 760	129	144	162	92	3	1- 587	54
Saint-Basile	3 214	193	199	195	61	4	1- 803	49
St. George	1 163	118	100	93	80	4	1- 291	23
**Saint-Quentin	2 234	179	134	123	55	3	1- 778	41
St. Stephen	5 120	209	265	825	161	11	1- 465	75
Sussex	3 972	590	532	534	134	10	1- 397	53
Tracadie	3 624	421	561	1 436	396	7	1- 518	205
Woodstock	4 649	292	338	548	117	11	1- 423	50

Legende : ** - GRC, service municipal
*** - Service régional
(1) - Recensement de 1981
(2) - Code criminel à l'exception des infractions au code de la route
(3) - Infractions au Code criminel par 1 000 habitants
(4) - Membres réguliers assermentés au 31 décembre 1985
(5) - Population divisée par le nombre de policiers
(6) - Colonne (2) divisée par la colonne (1)

Aucune donnée n'a été obtenue par les localités de Bathurst et Rothesay.

DONNÉES GÉNÉRALES - CORPS DE POLICE MUNICIPAUX DU N.-B.

Municipalité	Police	Dépenses brutes	%	Population	Nbre. de policiers	Rapport pol./hab.	Coût par habitant	Coût par policier
CITÉS								
Bathurst	1,508,404	9,288,092	16.24%	15,705	28	561-1	96.05	$53,871.57
Campbellton	867,683	5,907,388	14.69%	9,818	17	578-1	88.38	$51,040.18
Edmundston	1,270,183	7,353,392	17.27%	12,044	25	482-1	105.46	$50,807.32
Fredericton	4,853,299	29,327,301	16.55%	43,723	85	514-1	111.00	$57,097.64
Moncton	6,724,867	38,679,221	17.39%	54,743	122	449-1	122.84	$55,121.86
Saint John	9,600,900	67,637,025	14.19%	80,521	192	419-1	119.23	$50,004.69
VILLES								
Caraquet	367,545	2,148,990	17.10%	4,315	7	616-1	85.18	$52,506.43
Chatham	645,956	3,023,320	21.37%	6,779	13	521-1	95.29	$49,688.92
Dalhousie	598,084	3,945,596	15.16%	5,707	10	571-1	104.80	$59,808.40
Dieppe	683,500	4,237,807	16.13%	8,511	14	608-1	80.31	$48,821.43
Grand-Sault	554,000	2,421,911	22.87%	6,203	13	477-1	89.31	$42,615.38
Hartland	109,953	568,719	19.33%	846	3	282-1	129.97	$36,651.00
Nackawic	165,769	895,486	18.51%	1,357	4	452-1	122.16	$41,442.25
Newcastle	758,566	4,179,311	18.15%	6,284	14	449-1	120.71	$54,183.29
Oromocto	545,249	4,652,088	11.72%	9,064	13	697-1	60.16	$41,942.23
Riverview	826,605	5,859,045	14.11%	14,907	15	994-1	55.45	$55,107.00
Sackville	547,640	2,998,392	18.26%	5,654	11	514-1	96.86	$49,785.45
St. Andrews	133,400	1,080,602	12.34%	1,760	3	587-1	75.80	$44,466.67
Saint George	157,038	648,092	24.23%	1,163	4	291-1	135.03	$39,259.50
St. Stephen	552,009	2,513,924	21.96%	5,120	11	465-1	107.81	$50,182.64
Shediac	515,406	2,337,456	22.05%	4,285	10	429-1	120.28	$51,540.60
Shippagan	324,000	1,730,836	18.72%	2,803	5	561-1	115.59	$64,800.00
Sussex	518,700	2,159,900	24.02%	3.972	10	397-1	130.59	$51,870.00
Tracadie	364,443	1,370,839	26.59%	2,452	7	350-1	148.63	$52,063.29
Woodstock	488,800	1,964,128	24.89%	4,649	11	423-1	105.14	$44,436.36
VILLAGES								
Blacks Harbour	154,172	607,467	25.38%	1,356	4	339-1	113.70	$38,543.00
Blackville	121,305	293,262	41.36%	892	3	297-1	135.99	$40,425.00
Buctouche	124,200	726,377	17.10%	2,476	3	825-1	50.16	$41,400.00
Cap-Pelé	133,334	710,706	18.76%	2,199	3	733-1	60.63	$44,444.67
Grand Bay	189,382	897,596	21.10%	3,173	4	793-1	59.69	$47,345.50
Hampton	126,00	864,901	14.57	3,141	3	1,047-1	40.11	$42,000.00
McAdam	108,900	562,455	19.36%	1,857	3	619-1	58.64	$36,300.00
Minto	196,000	894,112	21.92%	3,399	5	680-1	57.66	$39,200.00
Neguac	123,650	503,108	24.58%	1,755	3	585-1	70.46	$41,216.67
Richibucto	127,700	846,267	15.09%	1,722	3	574-1	74.16	$42,566.67
Rogersville	118,842	431,845	27.52%	1,237	3	412-1	96.07	$39,614.00
Saint-Basile	171,655	1,351,240	12.70%	3,214	4	804-1	53.41	$42,913.75
Saint Quentin	115,726	596,173	19.41%	2,334	3	778-1	49.58	$38,575.33
CORPS DE POLICE RÉGIONAUX								
BNPP	548,123	2,604,516	21.05%	7,922	11	720-1	69.19	$49,829.36
Rothesay	1,015,743	5,447,088	18.65%	28,301	17	1,665-1	35.89	$59,749.59
TOTAL	37,085,963	224,549,495	16.52%	377,867	719	526-1	98.15	$51,572,97